



Saint-Etienne, le vendredi 1^{er} juillet 2016

Soutien à Antoine DELTOUR et Raphaël HALET, lanceurs d'alerte des Luxleaks

Je souhaite apporter mon plein soutien à Antoine DELTOUR et à Raphaël HALET, condamnés à des peines de prison avec sursis pour avoir transmis au Consortium International des journalistes des documents fiscaux négociés entre le Grand-Duché du Luxembourg et des multinationales.

Ces pratiques d'optimisation fiscale, légales mais secrètes, ont constitué un coup de tonnerre pour l'ensemble des pays européens, confrontés au difficile redressement de leurs comptes publics.

J'apporte également mon soutien au journaliste Edouard Perrin.

Le Sénat discutera la semaine prochaine du projet de loi relatif à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique, qui comprend un important volet relatif aux lanceurs d'alerte. L'Assemblée nationale a confié leur protection à une autorité administrative indépendante, le Défenseur des droits, toutefois la définition de ce qu'est un lanceur d'alerte demeure trop restrictive et ne permet pas, par exemple, de prendre en compte le cas des Luxleaks.

A l'occasion du débat au Sénat, il me paraît essentiel de reconnaître qu'un lanceur d'alerte est « *une personne qui signale ou révèle, de bonne foi, une information relative à un crime, un délit, un manquement au droit en vigueur, une menace ou un préjudice grave pour l'intérêt général* ».

Par ailleurs, je porterai en séance un certain nombre d'amendements concrets de protection des lanceurs d'alerte (référé prud'homal, protection juridique).

A ce stade la majorité sénatoriale semble plus que réticente, hostile, à ces évolutions. J'espère qu'elle saura évoluer sur ce sujet d'intérêt général.

Contact :

Permanence Parlementaire - 12 place de l'Hôtel de Ville - 42000 SAINT-ETIENNE
04.77.30.60.64 - m.vincent@senat.fr - www.maurice-vincent.fr